

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 178

23 janvier 2008

SOMMAIRE

Adler Toy Investment S.à r.l.	8535	Harrison Invest Company S.A.H.	8505
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	8521	Horti Invest S.A.	8506
Algos	8500	Inatol S.A.	8540
Alliance-Ere S.à r.l.	8542	Inhold Investments Holding Corporation S.A.	8507
A & S Holding S.A.	8508	Kauri Broadway 1 S.à r.l.	8521
Atradius Luxembourg	8535	Kauri Broadway 1 S.à r.l.	8524
Azur International S.à r.l.	8540	Kauri Broadway Office S.à r.l.	8521
Bad Langensalza	8501	Klermo S.A.	8509
Bad Schönborn	8502	Kortal S.A.	8508
Bamboleo S.A.	8535	Lutecium Participations S.A.	8544
BLRM S.A.	8536	MO Holding S.A.	8499
Brasserie Lausdorn Sàrl	8502	Naviglio Holdings S.à r.l.	8503
Brasserie Lausdorn Sàrl	8503	NPN II S.à r.l.	8525
Brianfid-Lux S.A.	8524	Nutritional Technology Development S.A.	8507
Capmagella Holding S.A.	8508	Parefa S.A.	8507
Carbeneth Luxembourg S.A.	8524	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	8535
Cents SA	8509	P.F. Retail Holdings BZ	8530
Charterhouse Poppy III	8502	Prefood S.A.	8506
Compagnie Financière de Belmont S.A.	8508	Ristretto Group S.à r.l.	8544
Detalux Holdings GP	8501	Riwalux S.à r.l.	8504
D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l. ...	8509	Rosediver S.A.	8506
EJM Investments S.à r.l.	8499	S.F.O. Holding S.A.	8505
Electricité Jeannot Brücher & Fils S.à r.l.	8540	Sierra Top Holding S.à r.l.	8525
EPP Bastille (Lux) S.à r.l.	8498	SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l.	8541
EPP Colombia (Lux) S.à r.l.	8499	TB Invest S.A.	8499
EPP Ile de France (Lux) S.à r.l.	8504	Temple Fields S.A.	8498
EPP Romainville Holdings (Lux) S.à r.l. ...	8505	The Emerging Markets Strategic Fund ...	8540
EPP Romainville (Lux) S.à r.l.	8498	TS Metropolis S.à r.l.	8500
EPP Saint Ouen (Lux) S.à r.l.	8504	Waldkirch	8501
EPP Suresnes Diderot (Lux) S.à r.l.	8503	Wolmirstedt	8501
Faster Syndication S.C.A.	8524	Zibris Finance S.à r.l.	8542
Ganeça Holding S.A.	8507	ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l.	8525
Global Motor Holdings S.à r.l.	8525		

EPP Bastille (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 101.320.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour EPP BASTILLE (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006382/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05962. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

EPP Romainville (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.464.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour EPP ROMAINVILLE (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006383/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05961. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Temple Fields S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.275.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2007 que:

- L'assemblée a accepté la démission de la société BF CONSULTING S.à r.l. de son poste de commissaire de la société.
- L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, la société, FGS CONSULTING LLC, inscrite auprès du Registre de Commerce du Nevada sous le numéro: E 004850 2007-7 et ayant son siège social 520 S., 7th Street, Suite C - Las Vegas NV89101-USA

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008006469/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

TB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 94.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour TB INVEST SA

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006384/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05970. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

MO Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 79.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour MO HOLDING SA

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006385/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05969. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

EJM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.010.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour EJM INVESTMENTS Sarl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006386/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05968. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

EPP Colombia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 82.627.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour EPP COLOMBIA (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006387/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05967. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Algos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.472.

Les comptes annuels au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

ALGOS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008006388/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06349. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

TS Metropolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 125.052.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 6 décembre 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Madame Candace Valiunas, née le 15 avril 1952 à New York (USA), et demeurant au 14 St. Catherine's House Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni).

Dès lors, depuis le 6 décembre 2007, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Paul Anthony Galiano
- Madame Géraldine Copeland-Wright
- Monsieur Jerry I. Speyer
- Madame Katherine Farley
- Monsieur Robert J. Speyer
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies
- Monsieur James Arthur Rosenthal

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Marcel Stephany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008006453/4170/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Waldkirch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.474.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

WALDKIRCH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008006389/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06347. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Wolmirstedt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.471.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

WOLMIRSTEDT

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008006390/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06345. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Deltalux Holdings GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.355.

—
Les comptes annuels au 31 août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

DELTALUX HOLDINGS GP

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008006391/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06343. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Bad Langensalza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.481.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

BAD LANGENSALZA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008006392/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06351. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Bad Schönborn, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.473.

Les comptes annuels au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

BAD SCHÖNBORN

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008006393/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06353. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Brasserie Lausdorn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn, 54, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 92.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

BRASSERIE LAUSDORN SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008006394/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05711. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Charterhouse Poppy III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.100,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.734.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société prise en date du 31 janvier 2007

En date du 31 janvier 2007, le Conseil de gérance de la Société a décidé d'approuver et de ratifier le transfert du siège social de la Société vers l'adresse suivante: 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

CHARTERHOUSE POPPY III

Signature

Référence de publication: 2008007006/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Brasserie Lausdorn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn, 54, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 92.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

BRASSERIE LAUSDORN SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008006395/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05707. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

EPP Suresnes Diderot (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.242.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour EPP SURESNES DIDEROT (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006396/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05966. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Naviglio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 129.599.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 12 novembre 2007 que M. Luciano Salzano et M. Pablo Hernandez démissionnent de leur poste de gérant A et gérant B avec effet immédiat.

M. Giuseppe Statuto domicilié au 23, via Paolo Frisi, Rome, Italie est élu nouveau gérant A avec effet immédiat.

Mme Sophie van Oosterom avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom est élu nouveau gérant B avec effet immédiat.

M. John Mc Carthy, gérant B, est élu président avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance sera donc désormais composé comme suit:

- M. Giuseppe Statuto, gérant A
- M. Bart Zech, gérant A
- M. John Mc Carthy, gérant B et president

- Mme Sophie van Oosterom, gérant B

B. Zech.

Référence de publication: 2008006460/724/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

EPP Ile de France (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.536.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour EPP ILE DE FRANCE (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006397/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05965. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

EPP Saint Ouen (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour EPP SAINT OUEN (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006398/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05964. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Rivalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 123.431.

Der Gesellschafter der RIWALUX S.à r.l., L-6630 Wasserbillig

Frau Rita Lübeck, D-54457 Wincheringen

und

Herrn Walter Hosse, D-54457 Wincheringen

beschließen die Verlegung des Gesellschaftssitzes (Anschriftenänderung) zum 1. Januar 2008

von

64, Grand Rue, L-6630 Wasserbillig

nach

7, rue Roger Streff, L-6619 Wasserbillig.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

L-6630 Wasserbillig, den 3. Dezember 2007

Unterschrift / Unterschrift
Gesellschafter / Gesellschafter

Référence de publication: 2008007013/8495/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01154. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

EPP Romainville Holdings (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour EPP ROMAINVILLE HOLDINGS (LUX) Sarl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008006399/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05963. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Harrison Invest Company S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.971.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour HARRISON INVEST COMPANY SAH

Signature

Référence de publication: 2008006400/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06289. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

S.F.O. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.513.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2008006402/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06798. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Horti Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.736.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2007

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008006438/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Rosediver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.257.

—
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2008006403/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06795. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Prefood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.193.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008006404/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06794. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 5 novembre 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jonathan Leitersdorf comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008006445/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Parefa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.429.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006405/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06792. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Nutritional Technology Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.116.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008006406/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06790. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Ganeça Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.432.

—
Le bilan au 31 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008006407/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06786. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Capmagella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.686.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2008006409/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06776. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Compagnie Financière de Belmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.160.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006408/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06781. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

A & S Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2008006410/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06774. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Kortal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.509.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008006411/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Klermo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008006412/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Cents SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 98.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

CENTS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008006413/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06267. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 134.667.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

D. E. SHAW OCULUS PORTFOLIOS, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 2965382,

here represented by Mr Manuel Hack, maître ès sciences économiques, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on December 13, 2007 in New York, New York, USA.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name D. E. SHAW OCULUS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company), as a securitisation company subject to the provisions of the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the Securitisation Law, as well as these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate purpose.

3.1. The Company has as its purpose the entering into and performance of any and all securitisation transactions permitted under the Securitisation Law and to act as a securitisation vehicle for such transactions.

3.2. The Company may acquire or assume, directly or through another undertaking, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and other assets of any kind (movable, immovable, tangible, intangible) as well as the risks relating to obligations and commitments assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, by issuing securities of any kind, the value, yield or return of which depends on such risks. The acquisition or assumption of such risks may be made by acquiring such claims, receivables and other assets by any means, guaranteeing such obligations and commitments or by the Company committing itself in any other way.

3.3. In connection with its activities as a securitisation company, the Company may (i) acquire, hold and dispose of any participations, rights and interests in and obligations of Luxembourg and foreign companies, whether directly or indirectly, by any means and in any form, (ii) acquire, purchase, subscribe to, transfer, sell, and exchange securities, bonds, notes and other financial instruments of any kind (whether issued by Luxembourg or foreign mutual or other similar funds or undertakings and including exchangeable and convertible securities) as well as receivables, claims, loans or credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) manage, develop and own a portfolio of assets comprising any of the above, in accordance with the relevant issue documentation.

3.4. In connection with its activities as a securitisation company, the Company may (i) borrow in any form, enter into loan agreements, issue notes and bonds of any type, certificates, shares, warrants and debt or equity securities of any kind, (ii) lend the proceeds of any borrowings or issues of securities to its subsidiaries or affiliated companies or any other companies, (iii) give guarantees and grant pledges, mortgages or any other type of security interests over all or some of its assets.

3.5. With a view to facilitating or achieving its corporate purpose, the Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions and use any techniques and instruments for the efficient managements of investments and the protection against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

3.6. The sole manager or the board of managers may create one or more compartments, within the Company (each a Compartment), each Compartment corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company, as further specified in these Articles.

3.7. More generally, the Company may engage in any activity and carry out any transaction which is or may be necessary or useful with a view to achieving its corporate purpose, the above enumeration not being restrictive in any way.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form having a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, except as provided in articles 7 and 16 below.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

7.1. The sole manager or the board of managers may create one or more Compartments. A Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or board of managers creating it, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company.

7.2. As between shareholders and creditors, a Compartment shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company (i) that have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights against or to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the sole manager or the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares relating to such Compartment, without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Any Compartment may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company.

7.5. Where, pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 19 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the sole manager or the board of managers resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

10.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

10.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 11. Representation.

11.1. Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

11.2. Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

11.3. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Company Law.

IV. General Meetings of Shareholders**Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

13.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

13.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

13.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting procedures.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

14.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

14.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

14.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

14.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

14.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be

convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

14.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. General meetings of shareholders relating to a specific Compartment.

15.1. The shareholders of the Company relating to a specific Compartment may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

15.2. The shareholders relating to other Compartments or the shareholders relating to the Company and not related to a specific Compartment may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

15.3. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of shareholders relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of shareholders of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the shares relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Financial year and annual general meeting of shareholders.

16.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

16.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law), the sole manager or the board of managers shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment in accordance with the following.

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law.

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the sole manager or the board of managers.

16.4. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

16.5. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

16.6. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1. The accounts of the Company shall be audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole manager or the board of managers in accordance with the Securitisation Law.

17.2. The sole manager or the board of managers shall determine the number, the remuneration and the term of office of the independent auditors.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Company Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

18.2. The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

18.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution.

19.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. Special provisions

Art. 20. Article 64 of the Securitisation Law.

20.1. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to petition for the bankruptcy of the Company and not to request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

20.1. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to seize any assets of the Company, irrespective of whether or not such assets belong to the Compartment in respect of which the shareholder, the investor, the creditor or such other party has invested in or has contractual rights against the Company or another Compartment.

VII. General provisions

Art. 21. Miscellaneous.

21.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

21.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

21.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

21.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the Company Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon,

D. E. SHAW OCULUS PORTFOLIOS, L.L.C., prenamed and represented as stated above, subscribes to one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-).

The amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately four thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr. Julius Gaudio, born on October 13, 1970 in Etobicoke, Canada, with professional address at 120 W. 45th Street 39th Floor, Tower 45 New York, New York 10036 United States; and

b) Mr. Vinny Jain, born on November 14, 1975 in Queens, NY, USA, with professional address at 120 W. 45th Street 39th Floor, Tower 45 New York, New York 10036 United States.

2. The following person is appointed as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an indefinite period:

ERNST & YOUNG S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771.

3. The registered office of the Company is set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

D. E. SHAW OCULUS PORTFOLIOS, L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès de la Division des Sociétés du Delaware, sous le numéro 2965382,

ici représentée par Monsieur Manuel Hack, maître ès sciences économiques, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2007 à New York, New York, USA.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentées comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit des statuts d'une société à responsabilité limitée constituée aux termes des présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom D. E. SHAW OCULUS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), en tant que société de titrisation soumise aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation). La société est régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par la Loi sur la Titrisation, ainsi que par les statuts de la Société (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements pourraient compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet la réalisation et l'exécution de tout type d'opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et d'agir en tant que véhicule de titrisation pour ces transactions.

3.2. La Société peut en particulier prendre ou accepter, directement ou au travers d'une autre entreprise, les risques liés à la détention ou à la propriété de créances, de créances recouvrables, et de toute sorte d'actif (mobilier, immobilier, corporel, incorporel), ainsi que les risques liés aux obligations et engagements supportés par des tiers ou en relation avec tout ou partie des activités de tiers, par l'émission de titres de tout type, dont le montant, le produit et le remboursement font dépendre de tels risques. La prise ou l'acceptation de tels risques peuvent être effectuées en acquérant des créances, créances recouvrables, et autres actifs par tout moyen, garantissant de tels obligations et engagements, ou par la Société s'engageant elle-même de toute autre manière.

3.3. En relation avec ses activités propres à celles d'une société de titrisation, la Société peut (i) acquérir, détenir et disposer de toutes participations, tous droits, tous intérêts et obligations de sociétés luxembourgeoises et étrangères, tant directement qu'indirectement, par tous moyens et sous toutes formes, (ii) acquérir, acheter, souscrire à, céder, vendre, et échanger des titres, obligations, bons et tout autre instrument financier de tout type (tant émis par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers que par d'autres fonds ou entreprises similaires et incluant des titres échangeables et convertibles), ainsi que des créances recouvrables, créances, prêts ou facilités de crédits et des conventions ou contrats y afférents, et (iii) gérer, développer et posséder un portefeuille d'actifs comprenant tout ce qui précède, conformément à la documentation publiée pertinente.

3.4. En relation avec ses activités propres à celles d'une société de titrisation, la Société peut (i) emprunter sous quelque forme que ce soit, contracter tout contrat de prêt, émettre obligations et bons de tout type, certificats, actions, warrants et dettes ou tout type de titres de participation, (ii) prêter les produits résultant de tous emprunts ou émettre des titres participatifs en faveur de ses filiales, ses sociétés affiliées, ou de toute autre société, (iii) consentir des garanties, nantir, accorder des hypothèques ou tout autre type de sûretés réelles sur tout ou partie de ses actifs.

3.5. En vue de réaliser son objet social ou de faciliter son accomplissement, la Société peut contracter, exécuter et réaliser tout swaps, instruments à terme (futures), produits dérivés, options, rachats, prêt-emprunts de titres et toutes opérations similaires, et employer toutes les techniques et instruments à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux opérations de crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et contre tous les autres risques.

3.6. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments, au sein de la Société (chacun un Compartiment), chaque compartiment correspondant à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, conformément à ce qu'il est prévu ci-après dans les présents Statuts.

3.7. La Société peut d'une façon générale s'impliquer dans toute activité et effectuer toutes les opérations qui sont ou peuvent être utiles à la réalisation de son objet social, l'énumération ci-dessus n'étant en aucune façon restrictive.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, de suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, de banqueroute ou autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des articles 7 et 16 ci-après, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales à des tiers pour cause de décès doit être approuvée par les associés représentant au moins les trois quarts des droits détenus par les associés survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social et pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition qu'elle ait suffisamment de réserves disponibles à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments. Chaque Compartiment, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant de tels Compartiments, doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

7.2. Entre associés et créanciers, chaque Compartiment de la société doit être considéré comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société qui (i) ont, au moment de leur naissance, été affectés à un Compartiment ou (ii) sont apparus avec la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique du conseil de gérance ayant créé le Compartiment, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et l'actif de ce Compartiment doit être seulement disponible pour les besoins desdits associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas affectés à un Compartiment spécifique ne peuvent revendiquer les droits attachés à l'actif d'un Compartiment.

7.3. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance ayant créé un Compartiment spécifique, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant directement les droits des associés ou des créanciers, lesquels droits se rattachent à un tel Compartiment, sans l'accord préalable des associés ou créanciers dont les droits se rattachent au Compartiment concerné. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cet article sera nulle.

7.4 Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

7.5. Conformément à l'article 7.3. supra, dans les cas où l'accord préalable des associés d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées à l'article 19 ci-après est applicable. Dans les cas où l'accord préalable des créanciers d'un compartiment spécifique est requis, les exigences de majorité exposées soit dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant ce Compartiment, soit dans les documents se rapportant aux titres de ce Compartiment, sont applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) (ad nutum) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à un ou plusieurs associés sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant, soit après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux heures et au lieu indiqués dans un agenda adopté au préalable par le conseil de gérance.

10.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin que ce dernier le représente à toute réunion du conseil de gérance.

10.5 Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présent ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans un procès verbal, qui sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et engageront la Société de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 11. Représentation.

11.1. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature unique de tout gérant de la Société.

11.2. Lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

11.3. La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute (s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi sur les Sociétés.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique doivent être inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13.2. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolutions circulaires. Les associés seront consultés par écrit et exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

13.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées lors d'assemblées générales extraordinaires des associés.

13.4. Chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de votes.

14.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés sur demande émanant des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.2. Il sera donné à tous les associés une convocation écrite de toute assemblée générale des associés au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion.

14.3. Les assemblées générales extraordinaires des associés seront tenues au lieu et heure indiqués dans la convocation.

14.4. L'assemblée générale des associés pourra être tenue sans convocation préalable, si tous les associés sont présents ou représentés et considèrent qu'ils ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion.

14.5. Un associé peut donner une procuration à un autre personne (qui ne doit pas nécessairement être associé) afin que cette dernière le représente à toute assemblée générale des associés.

14.6. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par une lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

14.8. Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation des engagements des associés dans la Société nécessitent l'accord unanime des associés.

Art. 15. Assemblée générale des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé.

15.1. Les détenteurs de parts de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à ce Compartiment.

15.2. Les détenteurs de parts de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachées à un Compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

15.3. Les dispositions de l'article 13 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales de détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé ou décidant de la liquidation d'un tel Compartiment sont soumises à l'approbation des détenteurs de parts représentant au moins les trois quarts des parts de ce Compartiment.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Les comptes annuels et assemblée générale des associés.

16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit préparer un bilan et les compte des pertes et profits, ainsi qu'un inventaire reprenant les valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (le cas échéant) et des associés à l'égard des tiers.

16.3. Sur des comptes séparés, (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés), le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat pour chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris les plus-values, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés.

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments de la Société proportionnellement aux parts émises dans chaque Compartiment ou seront affectés autrement, de manière raisonnable, suivant décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

16.4. Chaque associé peut examiner l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes, le cas échéant, au siège social de la Société. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes ne peuvent être examinés par les associés que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée en vue d'approuver ces documents.

16.5. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00, à condition que ce jour soit un jour ouvrable à Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

16.6. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra à l'endroit et l'heure indiquée dans l'avis de convocation. Le bilan et le compte des pertes et profits sera approuvé par résolution circulaire ou lors de l'assemblée générale annuelle endéans les six (6) mois à partir de la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1. Les comptes de la Société seront audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) désigné par le gérant unique ou le conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation.

17.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le nombre, la rémunération et la durée du mandat de chaque réviseur d'entreprise.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société seront prélevés et affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2. L'assemblée générale des associés déterminera les modalités de règlement du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra affecter ce solde au paiement d'un dividende, transférer ce solde sur un compte de réserves ou le reporter.

18.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont dressés par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires démontrent que des profits et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en prenant en compte les actifs de la société; et

(v) lorsque les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin d'assurer la liquidation et fixera leurs nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions spéciales

Art. 20. Article 64 de la Loi sur la Titrisation.

20.1. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne pas assigner en faillite la Société et de ne pas requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou procédure de réorganisation contre la Société.

20.2. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne faire saisir aucun actif de la Société, sans qu'il y ait lieu de distinguer si cet actif appartient au Compartiment dans lequel l'associé, l'investisseur ou le créancier ou cette autre partie a investi ou a des droits contractuels contre la Société ou un autre Compartiment.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Divers.

21.1. Les convocations et communications sont faites, ou il y est renoncé, et les résolutions circulaires sont prouvées par écrit, par télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.

21.2. Les procurations sont données par l'un quelconque des moyens décrits ci-dessus. Les procurations concernant les réunions du conseil de gérance peuvent également être données selon toutes conditions que le conseil de gérance acceptera.

21.3. Les signatures peuvent être manuscrites ou électroniques, pourvu que les signatures sous forme électronique remplissent toutes les exigences légales pour être considérées comme équivalentes aux signatures manuscrites.

21.4. Tous les points non expressément prévus par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés, et, sous réserve de toute disposition impérative de la Loi sur les Sociétés, avec tout contrat signé par les associés de temps à autre.

Disposition transitoire

La premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Sur quoi,

D. E. SHAW OCULUS PORTFOLIOS, L.L.C., pré-nommée et représentée tel que décrit ci-dessus, souscrit à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-).

Le montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) se trouve à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Estimation

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à quatre mille euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Julius Gaudio, né le 13 octobre 1970 à Etobicoke, Canada, ayant son adresse professionnelle à 120 W. 45th Street 39th Floor, Tower 45 New York, New York 10036 Etats-Unis; et

b) Monsieur Vinny Jain, né le 14 novembre 1975 à Queens, NY, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle à 120 W. 45th Street 39th Floor, Tower 45 New York, New York 10036 Etats-Unis.

2. La personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprises de la Société pour une durée indéterminée:

ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

3. Le siège social de la Société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Hack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16258. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006825/239/646.

(080001266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008006741/272/12.

(080001666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Kauri Broadway Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.337.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006755/5770/13.

(080001293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Kauri Broadway 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.343.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of November.

Before us Maître Martine Schaeffer, civil notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 129.349, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of

Luxembourg, on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 August 2007, number 1698,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 November 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI BROADWAY 1 S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 129.343, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 August 2007, number 1730 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Restatement of article 3 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to modify article 3 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests and/or any affiliates and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest, any financial support, assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscriber to or purchase any debt instrument issued by any affiliated Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, which are liable to promote their development or extension.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, such mandatory signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 129.349, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant

à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 août 2007, numéro 1698,

ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M., résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de KAURI BROADWAY 1 S.à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 129.343, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 août 2007, numéro 1730 (la «Société»)

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société

L'associé unique approuve la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et/ou des sociétés affiliées et/ou faisant partie de son Groupe, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés qui inclut les sociétés mères, leurs filiales et les sociétés dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation, tous concours financier, assistance, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère affiliée, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, LAC/2007/36090. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006775/5770/124.

(080001383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Brianfid-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.520.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006778/5770/12.

(080001403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Faster Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 133.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 janvier 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008006780/231/15.

(080001324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Carbeneth Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 49.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
J. Seckler
Le Notaire

Référence de publication: 2008006782/231/14.

(080001507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Kauri Broadway 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 129.343.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006776/5770/13.

(080001387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Global Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006792/5770/12.

(080001270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

NPN II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 122.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008006794/239/12.

(080001297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Sierra Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 123.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008006797/239/12.

(080001292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.677.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

has appeared:

ZIM INTEGRATED SHIPPING SERVICES LTD., a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Israel, with registered seat at Andrei Sakharov Street 9, «Matam», Scientific Industries Center, P.O.B. 1723, 31016 Haifa, Israel, registration number 520015041,

hereby represented by M^e Aldwin Dekkers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on November 19, 2007 at Haifa, Israel.

The said power of attorney, signed *in* *variety* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to engage in the financing, leasing or remarketing of the sea going vessel ZIM IBERIA with IMO number 9139919 and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell the above mentioned sea going vessel and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the Company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of ZIM IBERIA MARITIME COMPANY S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.00) represented by one hundred (100) shares with a par value of two hundred US Dollars (USD 200.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners, but which need to be accredited as managers of a shipping company («dirigeant d'entreprise maritime») in accordance with the law of December 9, 1990 to establish a Luxembourg maritime register.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office, scope of duties and powers and proceedings of the managers. The Company will enter into a specific agreement with the manager (s) which will contain the terms and conditions of this scope of duties and powers and proceedings.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds shares and can be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by ZIM INTEGRATED SHIPPING SERVICES LTD., aforementioned.

The one hundred (100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20.000,00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 13,477.90 (exchange rate (median price) on November 27, 2007: USD 1.00 = EUR 0.67390).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand euros (€ 2,000.00).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. the registered office of the Company shall be at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. ZIM MANAGEMENT COMPANY Sàrl, with registered address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is appointed single manager of the Company for an indefinite period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party have signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ZIM INTEGRATED SHIPPING SERVICES LTD., une limited liability company, constituée selon les lois de l'Etat d'Israël, ayant son siège social à Andrei Sakharov Street 9, «Matam», Scientific Industries Center, P.O.B. 1723, 31016 Haïfa, Israël, enregistrée sous le numéro 520015041,

ici représentée par M^e Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2007 à Haïfa, Israël.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a constitué les statuts comme suite:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» du navire ZIM IBERIA avec numéro IMO 9139919 et d'entreprendre ou de faire entreprendre tous les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont accessoire ou favorable aux objets susmentionnés.

A fin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre le navire susmentionné et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par le(s) même(s) associé(s) que la Société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ZIM IBERIA MARITIME COMPANY S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cents US Dollars (USD 100,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui doivent avoir reçu l'autorisation de dirigeant d'entreprise maritime conformément à la loi du 9 décembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son(leur) mandat, les limites de ses(leurs) obligations et pouvoirs et le procédure de la gérance. La Société conclura une convention spécifique avec le(s) gérant(s) qui contiendra les termes et conditions de ces limites d'obligations et pouvoirs et de la procédure.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par ZIM INTEGRATED SHIPPING SERVICES LTD., susmentionnée.

Les cent (100) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille US Dollars (USD 20.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 13.477,90 (taux de change (median price) du 27 novembre 2007: USD 1,00 = EUR 0,67390).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (€ 2.000,00).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
2. Est nommé gérant unique de la société: ZIM MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., ayant son siège social à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dekkers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. LAC / 2007 / 39223. — Reçu 168,44 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008006832/202/269.

(080001416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

P.F. Retail Holdings BZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.693.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of December.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

The private liability company SHIHAN HOLDINGS LIMITED having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 208.951 Register of companies)

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in L-2551 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 1st, 2007.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The private limited liable Company is incorporated under the name of P.F. RETAIL HOLDINGS BZ.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of October to the thirtieth of September of the next year.

Art. 11. Each year, on the thirtieth day of September, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by the private liable company SHIHAN HOLDINGS LIMITED, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on September 30th, 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,550.- EUR.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, acting as foresaid, has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

Mrs. Claudia Daxelhofer, residing in CH-8942 Oberrieden, Feldstrasse 8, who can bind the company towards third parties by her sole signature.

2) The Company shall have its registered office at L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendsieben, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SHIHAN HOLDINGS LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 208.951 Register of companies)

hier vertreten durch Herrn Max Mayer, Angestellter, wohnhaft in L-2551 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht gegeben am 1. Dezember 2007.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen P.F. RETAIL HOLDINGS BZ.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II.- Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euros (125,- EUR), alle voll gezeichnet und vollens eingezahlt.

Art. 7. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III.- Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV.- Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September des nächsten Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per dreißigsten September, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI.- Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SHIHAN HOLDINGS LIMITED, vorgeannt, und vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 30. September 2007.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.550,-EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Frau Claudia Daxelhoffer, wohnhaft in CH-8942 Oberrieden, Feldstrasse, 8, welche die Gesellschaft gegenüber dritten durch ihre alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1313 Luxemburg, 2a, rue des Capucins.

Worüber Urkunde Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Erschienenen in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40479. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 2. Januar 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008006854/206/235.

(080001550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006768/5770/12.

(080001311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Bamboleo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.183.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006770/5770/12.

(080001332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Atradius Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 27.110.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006772/5770/12.

(080001346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008006786/239/12.

(080001489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

BLRM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 134.668.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, au Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ALCOR CI LP, une société établie sous les lois de Jersey, ayant son siège social à MOURANT & CO LTD, PO Box 87, 22 Grenville street, St-Helier Jersey JE4 8PX Channel Islands, immatriculée auprès du registre commerce, sous le numéro LP176;

ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 12 décembre 2007.

2. BOÖTES CI LP, une société établie sous les lois de Jersey, ayant son siège social à MOURANT & CO LTD, PO Box 87, 22 Grenville street, St-Helier Jersey JE4 8PX Channel Islands, immatriculée auprès du registre commerce, sous le numéro LP 178;

ici représentée par Monsieur Nicolas DUMONT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 12 décembre 2007.

3. CETUS CI LP, une société établie sous les lois de Jersey, ayant son siège social à MOURANT & CO LTD, PO Box 87, 22 Grenville street, St-Helier Jersey JE4 8PX Channel Islands, immatriculée auprès du registre commerce sous le numéro LP 177;

ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 12 décembre 2007.

4. LUPUS US LP, une société établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social à MOURANT & CO LTD, PO Box 87, 22 Grenville street, St-Helier Jersey JE4 8PX Channel Islands, immatriculée auprès du registre commerce sous le numéro 3061083;

ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 12 décembre 2007.

5. MIRA US LP, une société établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social à MOURANT & CO LTD, PO Box 87, 22 Grenville street, St-Helier Jersey JE4 8PX Channel Islands, immatriculée auprès du registre commerce sous le numéro 3061084;

ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 12 décembre 2007.

6. NAOS US LP, une société établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social à MOURANT & CO LTD, PO Box 87, 22 Grenville street, St-Helier Jersey JE4 8PX Channel Islands, immatriculée auprès du registre commerce sous le numéro 3061085;

ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 12 décembre 2007.

7. FINAB, une société établie sous les lois de France, ayant son siège social au 6, rue Marcel Renault 75017 Paris France immatriculée auprès du registre commerce de Paris, sous le numéro 348 155 508;

ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007.

8. Monsieur Nicolas ver Hulst; 20, Cité Malesherbes, F-75009 Paris,

ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007.

9. Madame Florence Fesneau, résidant 59, boulevard des Invalides, F-75007 Paris, France;

ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007.

10. Monsieur Hervé Hautin, résidant au 40, rue Desaix, F-78800 Houilles, France;

ici représenté par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007.

11. Madame Patricia Desquesnes, résidant 20, rue des Moulins, F-77130 Dormelles, France;

ici représenté par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007.

12. Monsieur Olaf Kordes, résidant 124, rue Armand Silvestre F-92400 Courbevoie, France;

ici représenté par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007.

13. Monsieur Thomas Schlytter Henrichsen, résidant Am Ellerhang 2, D-61462 Königstein-Falkenstein, Allemagne;

ici représenté par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007.

14. Monsieur Harald Rönn, résidant Soodersteige 5 D-65193 Wiesbaden, Allemagne;

ici représenté par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007.

15. NORBURY INVESTMENTS LTD, une société établie sous les lois de Jersey, ayant son siège social à AIB House, 25 Esplanade, St-Helier Jersey JE1 2AB, Channel Islands, immatriculée auprès du registre commerce sous le numéro 53758; ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 13 décembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: BLRM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 452.595,-). Le capital souscrit est divisé en vingt-sept mille quatre cent trente (27.430) actions sans désignation de valeur nominale, dont vingt-trois mille quatre-vingt (23.080) Actions de Catégorie A et quatre mille trois cent cinquante (4.350) Actions de Catégorie B.

Les actions sont nominatives. Il ne sera pas émis de certificats.

Les actions sont indivisibles par rapport à la Société. Les co-proprétaires des actions devront nommer une seule personne comme leur représentant unique vis-à-vis de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, désignés de la manière suivante:

- les détenteurs d'Actions de Catégorie A présenteront une liste d'au moins 2 (deux) candidats et 2 (deux) administrateurs seront désignés au sein de cette liste (les administrateurs A) et

- les détenteurs d'Actions de Catégorie B présenteront au moins 1 (un) candidat et 1 (un) administrateur sera désigné au sein de cette liste (l'administrateur B).

Les candidats proposés par les actionnaires respectifs seront nommés ou révoqués par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée à la majorité des voix exprimées et à la majorité des voix exprimées par les actionnaires de la Catégorie d'Actions qui est autorisée à proposer l'administrateur concerné. Cette résolution devra aussi déterminer la rémunération des administrateurs et la durée de leur mandat. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment. Cependant, le nouvel administrateur devra être choisi parmi les candidats proposés par les actionnaires ayant proposé l'administrateur précédent.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité et en accord avec les dispositions de l'article 4, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; le Président n'aura pas de voix prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer deux catégories d'administrateurs (administrateur A et administrateur B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B ou de deux administrateurs A ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 4^{ème} jeudi du mois d'avril à 14h00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

Chaque Action donne droit à une voix.

A moins que la Loi ou les Statuts (y compris le dernier alinéa de l'article 9. n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées générales des actionnaires de la Société dûment convoquées seront valablement prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée en vue de la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ALCOR CI LP	4.250 actions A
2. BOÖTES CI LP	4.250 actions A
3. CETUS CI LP	4.413 actions A
4. LUPUS US LP	4.350 actions B

5. MIRA US LP	3.986 actions A
6. NAOS US LP	4.250 actions A
7. FINAB	107 actions A
8. Monsieur Nicolas ver Hulst	107 actions A
9. Madame Florence Fesneau	70 actions A
10. Monsieur Hervé Hautin	13 actions A
11. Madame Patricia Desquesnes	11 actions A
12. Monsieur Olaf Kordes	5 actions A
13. Monsieur Thomas Schlytter-Henrichsen	107 actions A
14. Monsieur Harald Rönn	70 actions A
15. NORBURY INVESTMENTS LTD	1.441 actions A
Total:	23.080 actions A et 4.350 actions B

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quatre cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 452.595,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de huit mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Administrateurs de catégorie A:

- a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130;
- b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143;

Administrateur de catégorie B:

- c) Monsieur Hervé Hautin, né le 12 septembre 1962 à Bourges, demeurant au 40, rue Desaix, F-78800 Houilles.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Dumont, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16266. — Reçu 4.525,95 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006826/239/214.

(080001267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

The Emerging Markets Strategic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.252.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2007

En date du 5 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Guillaume Abel, Monsieur Christian Homolle, Monsieur Jean-François Pincon et Monsieur Antoine Van Agtmael en qualité d'Administrateurs de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2008,

- de renouveler le mandat de DELOITTE en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

D. Couasse

Référence de publication: 2008006944/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 50.933.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

Référence de publication: 2008006784/231/14.

(080001519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Azur International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.479.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008006787/239/12.

(080001510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Electricité Jeannot Brücher & Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.796.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2007

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-2228 Luxembourg, 8, rue Paul Noesen, à L-1273 Luxembourg-Hamm, 7, rue de Bitbourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008007009/5212/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 134.698.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den fünften Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich

Ist erschienen:

Herr Hans-Josef Mark, Kaufmann, geboren am 18. Februar 1957 in Aachen, wohnhaft in D-54662 Speicher, In Merlich, 7, und

Welcher Kompagent erklärt zwischen ihm und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet SM - CHAUFFAGE & SANITAIRE S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Installationsarbeiten, die Planung, das Errichten, der Unterhalt, die Wartung, die Reparatur von Sanitär-, Heizungs-, Lüftungs-, Klima-, Solar- und Brandschutzanlagen zuzüglich des dazugehörigen Mobiliars sowie der Handel mit den diesbezüglichen Anlagen, Maschinen, Waren und Ausrüstungsgegenständen sowie das Reinigen von Schornsteinen und Kaminen. Die Gesellschaft kann die Handelsvertretung von Unternehmen die vorstehend genannte Produkte herstellen und/oder vertreiben übernehmen.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobilare Geschäfte auszuführen, die zur Vollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Desweiteren kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen und diese Beteiligungen verwerten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluß der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Aenderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert.

Der Firmensitz kann durch Beschluß einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Zweigstellen und/oder Filialien sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (EUR 12.500,-) Euro eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig (EUR 125,-) Euro alle dem alleinigen Anteilhaber Herr Hans-Josef Mark zugeteilt.

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft über das Gesellschaftskapital verfügen kann, was der Gesellschafter anerkennt.

Art. 6. Die Anteilübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an den überlebenden Ehepartner respektive den pflichtteilsberechtigten Erben übertragen werden. In jedem Fall sind die Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben des alleinigen Gesellschafters, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern eines Gesellschafters, können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Es ist dem oder den Geschäftsführern erlaubt Vollmachten auszustellen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt an am 1. Januar 2008 und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

1.- Herr Hans-Josef Mark, vorbenannt, administrativer Geschäftsführer.

2.- Herr Thomas Peters, geboren am 14. August 1981 in Trier, wohnhaft D-54686 Dockendorf, zur Mühle 14, technischer Geschäftsführer.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer vertreten.

Für finanzielle Transaktionen ist die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers jedoch massgebend und ausreichend.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Mark, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39317. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 12. Dezember 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008006890/206/89.

(080001690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Zibris Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Alliance-Ere S.à r.l.).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.359.

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société PESSAC FINANCE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et Luxembourg, sous le numéro 85 185,

ici représentée par son administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle:

Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que la société PESSAC FINANCE S.A. est le seul et unique associé de la société ALLIANCE-ERE S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83 359;

- Que la Société a été constituée originairement sous forme d'une société anonyme avec la dénomination de PARSE-WAL S.A., suivant reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 441 du 20 mars 2002;

- Que ses statuts ont été modifiés, suivant actes reçus par le notaire soussigné, en date du 13 février 2002, publié au Mémorial C numéro 958 du 24 juin 2002, en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial numéro 1173 du 5 août 2002, acte contenant transformation de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée avec refonte complète des statuts et dernièrement suivant acte reçu par le prédite notaire Wagner, en date du 13 juin 2002, publié au Mémorial numéro 1225 du 20 août 2002.

Ensuite la partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a exposé au notaire instrumentant, ce qui suit:

Exposé préliminaire

Que suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Paris (France), le 8 juillet 2005, l'ancien associé, la société EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V., une société avec siège social aux Pays-Bas, et son établissement principal au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a cédé à son co-associé, la société PESSAC FINANCE S.A., prédé-signée, la totalité de sa participation qu'elle avait possédée dans la Société ALLIANCE-ERE S.à r.l., soit cent cinquante-cinq (155) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Une copie dudit acte de cession de parts sociales, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ayant exposé ceci, la société PESSAC FINANCE S.A. par son représentant susnommé, agissant en tant que seul et unique associé et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare consentir à la prédite cession de parts sociales dressée sous seing privé en date des présentes, l'accepter au nom et pour compte de la société et déclare la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite cession de parts sociales sous seing privé, et afin d'adapter l'article six (6) des statuts de la Société, à la nouvelle répartition des parts sociales, l'associé unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article six des statuts en conséquence et décide que cet article six, troisième alinéa aura désormais la teneur suivante:

«Les trois cent dix (310) parts sociales sont toutes détenues par la société PESSAC FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et Luxembourg, sous le numéro 85 185).»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la raison sociale de la Société de ALLIANCE-ERE S.à r.l. en celle d'ZIBRIS FINANCE S.à r.l. tout court, et s'engage à ne plus utiliser le terme «ERE» dans tous documents concernant la Société. L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts de la Société, de sorte que celui-ci se lise désormais comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de ZIBRIS FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social administratif et statutaire de la Société de la Ville de Luxembourg vers Bertrange et de fixer sa nouvelle adresse au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Cinquième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'associé unique décide de modifier cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers tous pouvoirs pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux (2) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée extraordinaire des associés.»

Septième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article treize (13) des statuts de la Société et de procéder à une renumérotation des articles quatorze (14) à vingt-deux (22) lesquels deviendront les nouveaux articles treize (13) à vingt-et-un (21).

Huitième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de la société EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V., en tant que deuxième gérant de la Société et de ne plus le remplacer.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Dont acte, passé à Bertrange, Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a igné avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Jean, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2007, Relation: EAC/2007/13972. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006803/239/91.

(080001442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Ristretto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008006742/272/12.

(080001572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Lutecium Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.648.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUTECIUM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008006493/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07504. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.
